



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

aides-soignants

Question écrite n° 113397

Texte de la question

M. François Deluga attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur les difficultés rencontrées par les plus jeunes diplômés du secteur sanitaire et social lors du concours d'entrée en écoles d'aides-soignantes. Alors que ce concours est ouvert dès l'âge de 17 ans, le critère de l'âge semble être un obstacle évident, voire un critère discriminant pour l'obtention du concours et l'entrée en écoles pour les candidats titulaires d'un BEP sanitaire et social, qui obtiennent pourtant de très bons résultats aux épreuves. Cette situation offre peu de perspectives d'emploi à ces jeunes, qui pâtissent d'un trop grand nombre d'inscrits au concours, et ce alors même que la pénurie d'aides-soignantes est criante et que la qualité des soins dans nos établissements de santé dépend justement de ces personnels soignants essentiels. Aussi il lui demande de lui faire part des mesures que le Gouvernement entend prendre pour permettre à ces jeunes diplômés en sanitaire et social de poursuivre leurs études et devenir aide-soignant.

Données clés

Auteur : [M. François Deluga](#)

Circonscription : Gironde (8^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 113397

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 juillet 2011, page 7076

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)